



Doc. 13835 Seconde édition
15 octobre 2015

Le Kirghizstan devrait abandonner le projet de loi qualifiant d'infraction pénale la «propagande en faveur de relations sexuelles non traditionnelles» et adopter des mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des LGBTI

Déclaration écrite¹ n° 595

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Le 17 mai 2015, des personnes agressives ont fait irruption dans une réunion privée organisée à Bichkek pour célébrer la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, blessant un participant. Appelée sur les lieux, la police a emmené de force les personnes LGBTI présentes au commissariat, où elles ont été menacées, insultées et retenues pendant plus de cinq heures sans accès à de l'eau, de la nourriture, des médicaments ou des toilettes. Certains ont même dû montrer leurs parties génitales.

Un rapport publié en 2014 par Human Rights Watch fait état de multiples abus contre des hommes homosexuels commis par des policiers kirghizes, y compris des arrestations arbitraires, des viols, des coups et de l'extorsion, sans qu'ils aient de comptes à rendre pour de tels crimes.

L'adoption par le Parlement kirghize d'une loi clairement discriminatoire érigeant en infraction pénale des faits qualifiés de «propagande en faveur de relations sexuelles non traditionnelles» serait imminente. Cela ne ferait qu'intensifier la discrimination et les violences contre les personnes LGBTI.

Ces faits soulèvent de graves préoccupations concernant la volonté du Kirghizstan de bénéficier du statut de «Partenaire pour la démocratie». Nous appelons le Parlement kirghize à abandonner la loi proposée, les forces de l'ordre à enquêter sur le comportement des policiers et le gouvernement à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre les attitudes homophobes et transphobes dans la police et dans la société en général.

Signé (voir au verso)

1. Déclaration écrite initiale publiée le 24 juin 2015 munie de 22 signatures.



Signé²:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BRUYN Piet, De, Belgique, NI
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DOKLE Namik, Albanie, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KOBAKHIDZE Manana, Géorgie, SOC
LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
MITCHELL Olivia, Irlande, PPE/DC
MULIĆ Melita, Croatie, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
SCHMIDT Frithjof, Allemagne, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
VĖSAITĖ Birutė, Lituanie, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC

Total = 24

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe